

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: P. Duarte Guimarães et A. Folliard-Monguiral, agents)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: DKSH International Ltd. (Zurich, Suisse) (représentants: C. Johannsen et J. Stock, avocats)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 13 juillet 2016 (affaire R 1691/2015-1), relative à une procédure d'opposition entre BSH Electrodomeesticos España et DKSH International.

Dispositif

- 1) *Il n'y a pas lieu de statuer sur le recours.*
- 2) *BSH Electrodomeesticos España, SA est condamnée à supporter ses propres dépens ainsi que ceux exposés par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.*
- 3) *DKSH International Ltd. supportera ses propres dépens.*

⁽¹⁾ JO C 6 du 9.1.2017.

Ordonnance du président du Tribunal du 18 mai 2017 — RW/Commission

(Affaire T-170/17 R)

(«Référé — Fonction publique — Fonctionnaires — Mise en congé et à la retraite — Âge de la retraite — Article 42 quater du statut — Demande de sursis à exécution — Fumus boni juris — Urgence — Mise en balance des intérêts»)

(2017/C 231/33)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: RW (représentants: S. Orlandi et T. Martin, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: G. Berscheid et A.-C. Simon, agents)

Objet

Demande fondée sur les articles 278 et 279 TFUE et tendant au sursis à l'exécution de la décision de la Commission du 2 mars 2017 mettant le requérant en congé dans l'intérêt du service et à la retraite d'office avec effet au 1^{er} juin 2017.

Dispositif

- 1) *Il est sursis à l'exécution de la décision de la Commission européenne du 2 mars 2017 mettant RW en congé dans l'intérêt du service et à la retraite d'office avec effet au 1^{er} juin 2017.*
 - 2) *Les dépens sont réservés.*
-